



SNUipp-FSU 81

Vie Syndicale 81 N° Spécial maternelle

SNUipp Tarn, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI
<http://81.snuipp.fr/> ☎ 05 63 38 44 34 Fax 05 63 38 34 28 @snu81@snuipp.fr



Posté le :

Plus que jamais l'école maternelle est menacée.

Le ministère comme l'administration départementale se sert de la maternelle pour assurer techniquement une rentrée catastrophique. Pour toutes celles et ceux qui sont attachés au Service Public, défendre la maternelle, c'est défendre l'école publique pour tous.

Depuis plusieurs années les tout-petits ne sont plus comptés hors RAR et Rural.

Le service public d'éducation va se dégrader, par l'économie de postes, les tout-petits ne sont pas les dernières victimes mais bien les premières.

Partout où cela est possible, il faut inscrire les enfants de 2 ans 1/2, nous n'avons pas, enseignant-es de maternelle, à devancer l'IA dans le fait qu'il ne va pas les compter. C'est bien à nous par contre de demander les conditions favorables pour cette scolarisation des tout petits, à commencer par la baisse des effectifs !

Pour le SNUipp, l'école maternelle est une véritable école.

Oui c'est une école, tous les jours avec tous les élèves, on y construit des savoirs. C'est le lieu privilégié de prévention et de lutte contre les inégalités. Elle mérite mieux que des a priori et des polémiques.

Oui, elle doit se transformer pour s'améliorer, par une formation spécifique, des moyens conséquents, des programmes ambitieux.

Loin d'un service public gratuit de la petite enfance, tout tend à faire de la maternelle le réservoir de postes que l'État veut à terme récupérer.

L'État se désengage et organise le transfert des charges financières sur les collectivités locales. Multipliant les dispositifs, il génère ambiguïté et confusion sur le rôle de l'école maternelle. Face à cette politique de la désastreuse, il faut agir pour défendre ce pan essentiel de l'Ecole Publique.

Par ailleurs, le SNUipp se pose la question de l'obligation scolaire à 3 ans afin de conforter la place de l'école maternelle. En retour, des questions se posent sur les effets de cette obligation. Le SNUipp mène le débat à tous les niveaux du syndicat afin de trancher cette question. C'est un des enjeux du prochain congrès du SNUipp.

L'école maternelle, c'est l'affaire de tous et toutes !

SOMMAIRE

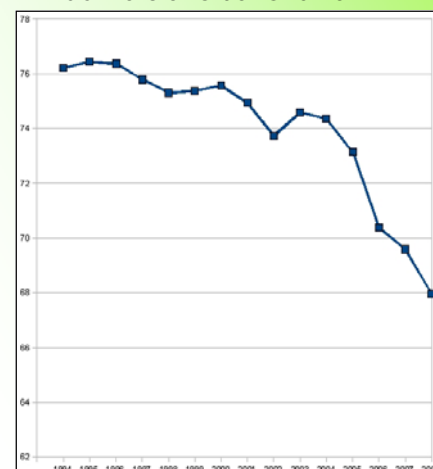
P1, édito	P3, la Cour des Comptes
P2, scolarisation dès 2ans	P4, jardin d'éveil

Évolution de la scolarisation des enfants de 2 ans :

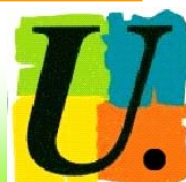
	2002	2007	2008
France	32%	20,9%	18,4%
Tarn	43%	22,5%	17%

Nationalement, entre la rentrée 2003 et celle de 2007, 55000 enfants de 2ans n'ont pas pu être scolarisés, les prévisions pour 2017 prévoit encore 60000 enfants en moins (source DEPP, rapport parlementaire)

Évolution de la scolarisation (en %) de 2 à 5 ans dans le Tarn.



(D'après les chiffres de l'IA).



Avis de chercheurs pour la scolarisation des enfants de deux ans

AVANTAGES PEDAGOGIQUES

Direction des Etudes et de la Prospective du MEN (2003)

Les élèves rentrés à deux ans ont un très léger avantage par rapport à ceux rentrés à 3 ans au moment de l'accès en sixième: écart de 1% sur l'évaluation en français, et de 4% en mathématiques. 86% des élèves scolarisés à l'âge de deux ans entrent " à l'heure ou en avance " en sixième, 82% pour ceux scolarisés à 3 ans. **Plus un enfant est scolarisé tôt, plus grandes sont ses chances d'accéder au CE2 sans redoubler.** S'il intègre l'école à 2 ans il a 90.8% de chances d'atteindre le CE2 sans redoublement, 87.7% s'il rentre à 3 ans, 76.6% à 4 ans. **Les avantages en terme de compétences se retrouvent plus particulièrement dans la compréhension orale et dans la familiarité avec l'écrit (vocabulaire, pré lecture, concepts de temps et d'espace) et dans les compétences numériques.**

AVANTAGES LIES AU DEVELOPPEMENT PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT

Evelyne CHARMEUX (professeur de français « formateur d'enseignants » honoraire, a été chercheur à l'INRP pendant 25 ans)

Réussir, ce n'est pas ignorer les difficultés, c'est être capable de ne pas être démolé par elles. Plus tôt elles sont connues moins elles seront dangereuses car les moyens de les surmonter auront eu le temps de se construire et seront devenus solides (...) **A deux ou trois ans s'effectue la mise en place des capacités à apprendre.** L'un des tout premiers apprentissa-

ges c'est celui des contraintes sociales, composante majeure de la socialisation (attendre l'heure pour retrouver sa mère par exemple). (...) Le développement des capacités à apprendre s'effectue entre deux et six ans. L'enfant doit alors être personnellement impliqué dans des situations d'apprentissages effectifs, menées à partir de situations-problèmes à résoudre. **Ces situations d'apprentissage ne peuvent être organisées que par des professionnels de l'enseignement.**

Agnès FLORIN (Professeur de Psychologie Université de Nantes, Laboratoire de Psychologie « Education, cognition, développement »)

L'accueil en maternelle des enfants de deux à trois ans a pourtant fait la preuve de son efficacité, notamment chez les élèves issus de milieux défavorisés. La pédagogie a été adaptée, des choses remarquables se font en maternelle pour les tout-petits du point de vue du développement du langage et de la socialisation notamment pour les enfants de milieux défavorisés qui y trouvent des conditions de stimulation qu'ils ne trouveraient pas ailleurs (...) La scolarisation des deux ans sécurise plus les enfants que la crèche.

AVANTAGES LIES A LA REDUCTION DES INEGALITES SOCIALES

Evelyne CHARMEUX

Les bénéficiaires sont les enfants de milieu social défavorisé (effet plus sensible en ZEP) et ceux de milieux très favorisés (cadres supérieurs, professions li-

bérales), ou très informés des questions scolaires (enseignants). La lutte contre l'échec scolaire, notamment dans ses aspects sociaux, c'est à dire la lutte contre l'inégalité des chances scolaires entraînée par l'inégalité sociale des familles, passe par une scolarisation aussi précoce que possible.

Docteur Maurice TITRAN (Pédiatre au CAMSP de Roubaix)

Quand l'enfant a deux ans, il est à un âge où l'on peut intervenir : ses parents sont extrêmement motivés, lui-même a une plasticité cérébrale très grande qui lui permet de grandes capacités d'adaptation. On sait qu'en pédiatrie, un petit enfant est sensori-moteur. Si on l'aide à développer toute sa sensorialité, on développe toutes ses capacités cognitives.



Même la Cour des Comptes s'inquiète !

Selon les statistiques de l'INSEE, il serait né 7000 enfants de plus chaque année entre 2003 et 2005. Or, si l'on regarde les statistiques de la DEPP, ce sont 25 700 places supprimées entre la rentrée 2006 et la rentrée 2007, moins 53 100 places entre la rentrée 2004 et la rentrée 2007.

Selon l'AFP :

Baisse de la scolarisation des 2-3 ans : la Cour des comptes souligne une "évolution peu cohérente"

"Quelles que soient les motivations pédagogiques ou financières, ayant conduit le ministère de l'Éducation Nationale à se désengager de la scolarisation des enfants de deux ans, il conviendrait que les objectifs de l'État soient clairement explicités et que les différents acteurs concernés, par la garde des jeunes enfants (Éducation nationale, Cnaf, collectivités territoriales) déterminent conjointement, sous la coordination de l'État, les besoins pour l'avenir et des réponses à apporter", recommande la Cour des comptes dans son "Rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale", rendu public en septembre 2008.

La Cour constate que "le taux de scolarisation des 2-3 ans a diminué de 27% entre 2003 et 2007 (-29% dans le public et -18% dans le privé").

Selon le rapport, 63 335 enfants

ont dû être pris en charge par d'autres moyens : ce chiffre correspond à la quasi-totalité des places créées auprès des assistantes maternelles et en EAJE (Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants) depuis 2000. La Cour des comptes cite l'exemple de la Seine-Saint-Denis, où le taux de scolarisation à deux ans est passé de "22% en 1998 à 8% en 2006". Résultat : "à la rentrée 2005, 5 000 enfants étaient en attente d'une scolarisation maternelle, dont 300 avaient plus de 3 ans. Au 30 juin 2005, 645 enfants de plus de trois ans étaient en crèche, faute de place à l'école maternelle".

"UNE ÉVOLUTION PEU COHÉRENTE"

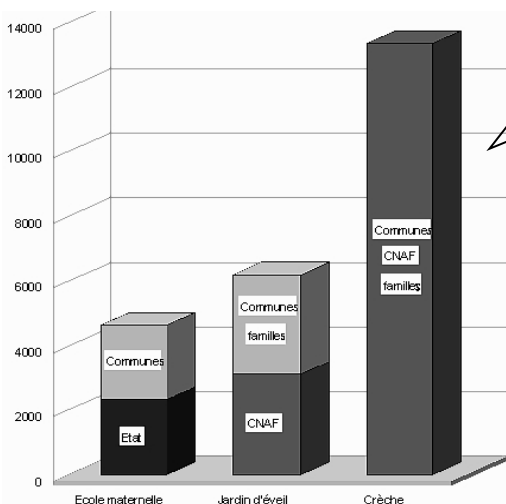
Le rapport pointe "une évolution peu cohérente au regard de la bonne utilisation de l'argent public", le coût par enfant étant moindre s'il est accueilli en maternelle plutôt qu'en EAJE: 13 368 euros en 2006 en EAJE, contre 4 570 euros en maternelle,

"hors périscolaire".

Autre constat: face à l'augmentation de la demande liée à la natalité, du nombre de couples biactifs et de familles monoparentales, "la forte diminution de la garde en jardin d'enfants et surtout en maternelle (-105 000 entre 2003 et 2006) n'a pas été compensée par un accroissement suffisant de l'accueil par les autres modes de garde (+88 000). Ainsi, "au total, le nombre d'enfants gardés par des parents ou des proches a augmenté de plus de 7%".



Coût des modes de garde



On voit bien sur ce graphique

- Que la maternelle coûte bien moins cher à la société que les autres modes de garde
- Que l'état se désengage au détriment des communes et des familles

La scolarisation en maternelle ne cesse de reculer : chaque année, 14000 places supprimées. Si la scolarisation des moins de 3 ans est passé de 35,4 % en 2000 à 18,4% à la rentrée 2008, il ne s'agit pas d'une réduction de la demande, mais d'une réduction de l'offre : le rapport Tabarot reconnaît que c'est parfois par manque de place que les parents ne font pas le choix de la scolarisation précoce !

Les jardins d'éveil : nouveau mode de garde ou concurrence avec l'Ecole Maternelle ?

Dans un contexte où seuls 18,4 % des enfants de deux ans sont scolarisés en maternelle, où les places en crèches sont en nombre insuffisant, où **l'État se désengage** en ne remplaçant pas un enseignant partant en retraite sur deux, les remises en cause de la scolarisation précoce ont été nombreuses. Bentolila, puis un IEN anonyme, enfin, le discours méprisant de Darcos, renvoient aux parents la charge de « garder » leurs enfants de 2/3 ans. Les arguments des chercheurs, basés eux sur l'administration de la preuve, comme ceux d'Agnès Florin et de Bruno Suchaut montrent au contraire à quel point **la scolarisation précoce peut être un facteur de réduction des inégalités**.

Après la publication des deux rapports, (Tabarot et Papon-Martin), N. Morano a lancé la procédure permettant à des entreprises, des collectivités, des administrations, des établissements publics, des associations, des organisations mutualistes d'ouvrir des jardins d'éveil.

Les jardins d'éveil sont présentés comme une structure adaptée... aux nécessités des parents qui travaillent : plages horaires et nombre de jours d'ouverture plus étendus qu'à l'école.

Conformément à l'engagement du Président de la République, 200 000 offres d'accueil du jeune enfant seront créées d'ici 2012 : 100 000 chez les assistantes maternelles, 92 000 en crèche, 8 000 en jardin d'éveil et 1500 « initiatives espoir banlieue ». Une expérimentation prend effet en ce sens dès la fin 2009. Une évaluation intermédiaire des structures est prévue dès la première année.

Comment fonctionneront-ils ?
Financement : sous le signe du désengagement de l'Etat

Il s'agirait d'un service public financé par les familles (participation variable en fonction du quotient familial et abattement d'un tiers de l'impôt sur le revenu, 1340 € max), la CAF (3200 € en moyenne) et les collectivités territoriales (2860 €).

Cette structure coûte cher : 7400 euros/an contre 4 680 euros/an pour l'école maternelle et environ 15 000 euros/an pour la crèche. Ce n'est plus un service public gratuit comme l'école maternelle.

A l'heure où les communes sont en difficulté face à la réduction des financements de la CAF, et aux transferts de missions, à la suppression de la taxe professionnelle, même si une enveloppe de 25 millions d'euros est prévue pour l'expérimentation des jardins d'éveil, l'AMF (Association des Maires de France) s'inquiète et se demande comment faire face à ces dépenses supplémentaires.

Personnels :

N. Morano a précisé qu'il s'agirait pour moitié d'éducateurs de jeunes enfants, puéricultrices, infirmières, psychomotriciennes, auxiliaires de puériculture, pour moitié de titulaires CAP petite enfance, assistantes maternelles, titulaires d'un BAFA option petite enfance, d'un BEP sanitaire et social, de diplômé-es « auxiliaire de vie sociale ».

La direction sera assurée par un EJE (Éducateur Jeune Enfant) ou une puéricultrice de plus de 3 ans d'expérience; des dérogations peuvent être accordées à des infirmières, personnels administratifs, directeurs de centre de loisirs...

Locaux et taux d'encadrement

Ces jardins ouvriraient dans des locaux existants : crèches, haltes-garderies, voire écoles maternelles (!!). La CAF allouera

1000€ par place pour adapter ces locaux . L'encadrement sera de 1 adulte pour 8 à 12 enfants. Le taux d'encadrement à l'école maternelle est parfois supérieur, en comptant les ATSEM. Pour les professionnels de la petite enfance, **ce taux est un recul par rapport à celui des crèches et pour les assistantes maternelles**.

Contenus :

Tabarot et Papon-Martin ont dénigré l'école maternelle pour les 2 ans : consignes trop rigides, trop d'apprentissages, non-respect du rythme des enfants. "Structure intermédiaire entre la famille, l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou l'assistante maternelle et l'école maternelle, le jardin d'éveil doit faciliter l'éveil progressif de l'enfant, lui offrant un lieu privilégié de contact avec ses camarades et les adultes. (...) il doit favoriser le développement de l'enfant dans tous ses aspects et faciliter son intégration à l'école maternelle".

En questions :

- Quid de l'égalité d'accès des familles ? Les inégalités territoriales existent déjà à l'école. Si l'État se décharge sur les communes les inégalités seront renforcées ;
- Quid de la couverture du territoire ?
- Quid de la gratuité pour l'accueil des 2 ans ?
- Quid de la politique de la scolarisation des 2 ans en ZEP ?

Les textes qui rendent prioritaire la scolarisation des 2 ans en ZEP sont peu appliqués. On ne peut se contenter de l'attribuer à des raisons culturelles ou économiques : l'État doit permettre aux familles de scolariser précocement leurs enfants, **en offrant des conditions d'accueil adaptées.**